

Formation Titre Professionnel « ouvrier du paysage »

Cette formation est destinée à toute personne souhaitant se professionnaliser dans le monde du paysage et devenir ouvrier du paysage

<p>Objectifs</p>	<p>Obtenir une certification du ministère du travail et acquérir des compétences dans l'entretien, la végétalisation des espaces verts, et en maçonnerie paysagère. Devenir salarié, ouvrier du paysage, en entreprises privées d'aménagements paysagers ou en collectivités territoriales</p>
<p>Condition d'accès</p>	<p>Etre âgé de 18 ans, Maîtrise de la lecture, de l'écriture et des quatre opérations, avoir des prédispositions pour l'aménagement paysager</p>
<p>Procédure d'admission :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prescription par la Mission locale, le Pôle Emploi, le Cap Emploi ou candidature spontanée - Dossier de candidature à retourner au CFPPA - Entretien de motivation - Validation de l'entrée en formation par le Conseil Régional
<p>Contenu</p>	<p>Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) :</p> <p><u>Bloc de compétences 1</u> : Entretien un espace paysager</p> <p>Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de petites dimensions Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices</p> <p><u>Bloc de compétences 2</u> : Végétaliser un espace paysager</p> <p>Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif ornemental</p> <p><u>Bloc de compétences 3</u> : Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager</p> <p>Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager Poser et entretenir un réseau d'arrosage.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Apports théoriques Mise en pratique sur plateaux techniques (ateliers pédagogiques, hall maçonnerie), chantier école, projets. Auto-formation en CDR, FOAD, périodes de stage en entreprise.</p>

<p>Evaluation de la formation/condition d'obtention</p>	<p>Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.</p> <p>Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :</p> <p>a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).</p> <p>b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.</p> <p>c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.</p> <p>Préparation du certificat individuel produits phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO) catégorie « OPERATEUR ».</p>
<p>Durée, lieu, date, horaires</p>	<p>650 heures en centre / 420 heures en entreprise Du 30/09/2019 au 05/06/2020 Tilloy (site du lycée agricole) Lundi 9h-12h / 13h-17h Mardi, mercredi jeudi : 8h-12h / 13h-17h Vendredi : 8h-12h</p>
<p>Statut des apprenants / Rémunération/Tarif</p>	<p>Stagiaires de la formation professionnelle. Financement de l'action 2019/2020 : Programme Régional de Formation du Conseil Régional Hauts de France. Rémunération : AREF (Pôle emploi) ou ASP (Conseil régional Hauts-de-France). Salarié(e)s : Nous consulter, devis à la demande</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Formateurs et professionnels du paysage</p>